

UN DEUIL

Mort de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier Supérieur de l'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est en deuil. La mort lui a enlevé son Trésorier supérieur, M. L. A. E. St-Pierre, décédé après quelques jours de maladie seulement, le 6 janvier 1910.

Monsieur Louis Albert Eugène St-Pierre naquit à Québec le 20 septembre 1860 et fit ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et au Petit Séminaire de Québec. A l'âge de 18 ans, il vint résider à Ottawa, dont la renommée commençait à s'étendre comme ville de progrès et d'avenir. En 1887, il entra au service de la succursale de la Banque Nationale. Grâce aux aptitudes dont il fit preuve, il gagna la confiance de ses chefs et en 1890 il obtint la promotion enviable qu'il convoitait et fut appelé à la position de comptable de la succursale d'Ottawa. Plus tard, la gérance d'autres succursales fut offerte à M. St-Pierre, mais il refusa toujours d'abandonner sa position de prédilection. Il a donc été au service de la Banque Nationale durant vingt-deux années. Il faut dire qu'il était le modèle de l'employé fidèle et qu'il jouissait de la confiance et de l'estime de ses chefs.

M. St-Pierre appartenait à l'Union St-Joseph du Canada depuis 1898, année où il fut élu à l'importante fonction de Trésorier supérieur. En 1900, il devenait Contrôleur supérieur de la Société, puis, à la Convention suivante, il était élu de nouveau Trésorier supérieur, fonction qu'il occupait à la grande satisfaction de l'Exécutif lorsque la mort l'a frappé soudainement.

Le défunt avait épousé, il y a dix-huit ans, Mlle Amarilda Richard, fille de M. A. D. Richard, marchand. Il laisse pour déplorer sa perte une veuve éplorée et quatre orphelins, dont l'aîné est âgé de quinze ans et le cadet de quatre ans.

A l'occasion de ce décès du Trésorier supérieur de l'Union St-Joseph du Canada, une assemblée extraordinaire de l'Exécutif a été tenue, assemblée à laquelle fut adoptée la résolution suivante :

"Que, convoquée en assemblée spéciale ce septième jour de janvier 1910, les membres de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec douleur le décès de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de la Société ;

"Qu'ils prient la famille du regretté défunt d'accepter en l'occurrence le témoignage de leur profonde sympathie ;

"Que, plus que personne, ils ont été à même d'apprécier les hautes qualités de cœur et d'esprit de celui sur qui la société s'en était reposée du soin de sa caisse, et que, partant,

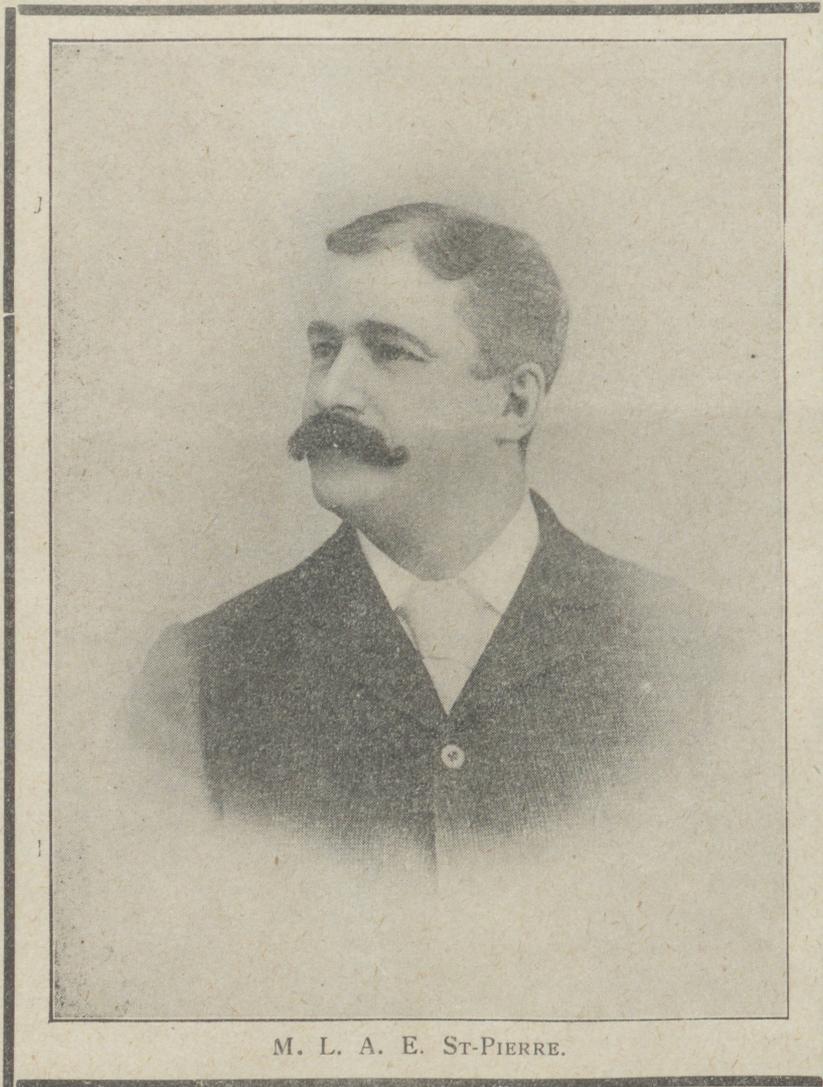
ils comprennent la grandeur de la perte de la famille affligée ;

"Qu'ils souhaitent à la veuve éplorée un vigoureux courage et une chrétienne résignation ;

"Qu'ils formulent le désir de voir surgir devant les orphelins de nombreux et dévoués protecteurs ;

"Qu'il soit décidé de faire chanter une grande messe pour le repos de l'âme du défunt, et de convoquer tous les membres de la Société à assister en corps aux funérailles "

Les funérailles de M. L. A. E. St-Pierre ont eu lieu samedi, 8 janvier. Les membres de l'Union St-Joseph du Canada, avec insignes sur la poitrine, constituaient la majeure partie du cortège.



M. L. A. E. ST-PIERRE.

Le service de sépulture, à la cathédrale, a été chanté par Sa Grandeur Mgr J. O. Routhier, chapelain général de la Société et administrateur *sede vacante* du diocèse.

Inutile de dire que la famille St-Pierre a reçu de nombreux témoignages de sympathie à l'occasion de la perte qu'elle a faite.

Et, pour notre part, nous publions ici les résolutions de condoléances émanant de nos conseils :

Hull, le 8 janvier 1910.

M. le rédacteur du "Prévoyant",

Je vous prie de reproduire dans le "Prévoyant", organe officiel de l'Union St-Joseph du Canada, la résolution suivante adoptée à notre

assemblée d'hier soir, au lieu et à l'heure ordinaire :

Que nous avons appris avec un profond regret la mort de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de l'Union St-Joseph du Canada ; que nous offrons à la famille éplorée nos plus sincères sympathies et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JOSEPH LEFEBVRE, sec.

Québec, 10 janvier 1910.

Extrait du livre des minutes du conseil de Québec n° 29 de l'Union St-Joseph du Canada, pour une séance tenue le 7 janvier 1910, sous la présidence du confrère L. A. Duzar, président :

bres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Clarence Creek n° 6, tenue le 7 janvier, la résolution suivante a été adoptée :

Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort du digne et regretté Trésorier supérieur de la Société, M. L. A. E. St-Pierre.

Il a été proposé par Moïse Rochon, secondé par Modeste Laviolette, qu'un vote de condoléances soit adopté et envoyé à la famille atteinte dans ses affections et que copie en soit envoyée à l'Exécutif, pour affirmer que nous sympathisons avec tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada dans la perte que ladite société vient de subir.

MOÏSE ROCHON, sec.

Rochonville, 18 janv. 1910.

Le conseil n° 190 de l'Union St-Joseph du Canada, à son assemblée du dimanche 16 janvier, a adopté la résolution suivante à l'occasion de la mort de M. L. A. E. St-Pierre :

Sur proposition de MM. J. B. Dionne et Alfred Légaré, appuyée par MM. Louis Lafrance et Ovila Leblanc, il est résolu :

Que les membres du conseil n° 190 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec regret la mort de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de la Société, et prient la famille du regretté défunt d'accepter leurs plus sincères condoléances.

JOS. P. ENRIGHT, sec.

Lévis, 17 janvier 1910.

A une assemblée régulière, le conseil de Lévis n° 110 a adopté les résolutions suivantes :

Proposé par le Président, M. Arthur Robitaille, et le 1er Vice-Président, M. L. B. Pelletier, et secondé par MM. J. P. Samson, Trésorier, et Agapit Ouellet, Receveur : Que le conseil de Lévis n° 110 de l'Union St-Joseph du Canada a appris avec un profond regret la mort si prématurée de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de la Société, et que le dit Conseil désire faire part de ses plus sincères sympathies à l'Exécutif et aux membres de la famille si cruellement éprouvés ;

Proposé par MM. Eugène Gagnon et Alp. Forgue, secondé par MM. Jos. Samson et Jos. Gagné : Que la charte soit mise en deuil pendant les prochains six mois, comme marque d'estime pour le regretté défunt ;

Et que copie des présentes résolutions soit envoyée à l'Exécutif, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Québec, 26 janvier 1910.

A une séance régulière du comité de régie du conseil de district de Québec, tenue le 24 janvier, les résolutions suivantes ont été passées à l'occasion du décès de M. L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de la Société :

Le comité de régie du conseil de district de Québec a appris avec beaucoup de surprise et de chagrin le décès de M. L. A. E. St-Pierre, le dévoué Trésorier supérieur de l'Union St-Joseph du Canada, et prie, dans cette douloureuse circonstance, les membres de l'Exécutif d'accepter ses plus sincères et ses plus vives condoléances.

Il a été ensuite proposé que, par respect pour la mémoire du défunt, la séance soit levée.

ALBERT BOULET, sec.

Il est proposé par M. Chas. Mailly, secondé par M. J. A. Marcoux et résolu unanimement :

Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort du confrère L. A. E. St-Pierre, Trésorier supérieur de la Société, et désirent exprimer à la famille du regretté défunt, ainsi qu'à l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada, leurs sentiments de respectueuse sympathie dans ce deuil qui enlève à sa famille un chef bien-aimé et à notre société un de ses officiers supérieurs les plus zélés.

Et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille du regretté défunt et à l'Exécutif.

J. A. GRAVEL, sec.

Clarence Creek, 8 janv. 1910.

A l'assemblée régulière des mem-